DE

L'INSTRUCTION AUBLIQUE XETX DES BRAUX-ARTS.

1'Education Nationale

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

Mirection Générale de l'Architecture

Service du Recensement des Monuments de la France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Education Nationale

LE MINISTRE DE L'INTREMINON PRINCOUXER MES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe; modifié et complété vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31,

Vu l'article 95 de la loi du 26 mars 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La façade sur rue et la toiture de la maison
sise 77 rue/Porte Sainte-Anne au Mans (Sarthe)
and the second of the second o
. Addardentique Remi
appartenant à
sont
inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
ART. 2.
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune du Mans et
aux propriétaires -
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.
Paris, le. 1 3 MARS 1945.
Par autorisation

15-484-1927 (10713)

Le Directeur Général de l'Architecture